

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le treizième (13<sup>e</sup>) jour du mois de janvier 2014, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 02 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 14-01-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 14-01-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2013**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 14-01-03      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2013**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2013 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 14-01-04      AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 178**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Jean-Guy Harvey, que le règlement portant le numéro 178, abrogeant les règlements 15 et 51 et fixant de nouvelles normes sur le traitement des élus, sera ultérieurement présenté au conseil pour adoption.

Une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 14-01-05            ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 178**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 178, abrogeant les règlements 15 et 51 et fixant de nouvelles normes sur le traitement des élus.

Une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 14-01-06            COMPTES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1301571 à C1401701 et M0140001)	275 749,67 \$
- Salaires et rémunérations des élus	48 917,03 \$
<b>TOTAL</b>	<b>324 666,70 \$</b>

**Rés # 14-01-07            PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EMPLOI ÉTÉ CANADA »**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Emploi - Été Canada 2014 ».

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 14-01-08            COMITÉ LOCAL DE PILOTAGE POUR « MADA »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la formation d'un comité local de pilotage de la *Municipalité Amie des Aînés* (MADA). Celui-ci sera composé de :

- Madame Gloria Brassard -secrétaire
- Madame Diane Dufour
- Madame Simone Lepoutre -RQA (Responsable des questions des aînés)
- Madame Denise Savard
- Monsieur Pierre Asselin
- Monsieur Jacques Lavoie
- Monsieur Yvon Tremblay -Représentant du TNO.

**Rés # 14-01-09            PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIQM- MADA**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet dans le cadre du *Programme d'infrastructure Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés* (PIQM-MADA).

La Municipalité de Saint-Siméon s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 14-01-10            RATIFIER LE MANDAT ACCORDÉ À GROUPE CONSEIL O.R., RELATIVEMENT À LA « LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE »**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le mandat accordé à la firme *Groupe Conseil O.R.* (Option Résultats), pour la somme de 1 950,00 \$ (plus taxes), aux fins de réaliser l'exercice d'équité salariale, conformément aux exigences de ladite loi.

**Rés # 14-01-11            FERMETURE ANTICIPÉE DU FONDS-SOUTIEN DES MRC DE LA CAPITALE-NATIONALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon (ci-après la « **Société** ») est commanditaire du Fonds-Soutien des MRC de la Capitale-Nationale s.e.c. (le « **Fonds** »), lequel a été créé par la conclusion d'une société en commandite datée du 9 juin 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE la Société est également actionnaire du commandité du Fonds, soit Gestion du Fonds-Soutien des MRC de la Capitale-Nationale inc. (le « **Commandité** »), à l'égard duquel une convention entre actionnaires a été signée en date du 9 juin 2006 (la « **Convention entre actionnaires** ») ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds a déjà procédé à une distribution d'une partie de ses actifs en faveur de ses commanditaires ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds a récemment cessé entièrement ses activités d'investissement, prenant en considération la difficulté d'accorder de nouveaux prêts en raison de son échéance initialement prévue en 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun de procéder à la distribution de toutes les sommes détenues par le Fonds en faveur des commanditaires dans un délai rapproché, notamment afin de permettre à la Société de récupérer le capital initialement investi ;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder à la dissolution du Fonds et du Commandité.

- EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :
- DE CONSENTIR à la distribution des actifs du Fonds en faveur de ses commanditaires dès que possible et de consentir à toute modification à la Convention de société en commandite requise pour ce faire, la distribution totale actuellement envisagée étant d'une somme variant entre 1 500 000 \$ et 1 600 000 \$ ;
- DE CONSENTIR à ce que la Commandité conserve une réserve de prudence d'un montant maximum de 100 000 \$, laquelle servira à payer les divers créanciers du Fonds et du Commandité (la « **Réserve** »), le solde de la Réserve devant être remis aux commanditaires à titre de distribution finale suite à la dissolution du Commandité ;
- D'AUTORISER la dissolution du Fonds à titre de commanditaire de ce dernier et la dissolution du Commandité à titre d'actionnaire de ce dernier ;
- DE MANDATER le conseil d'administration du Commandité afin de pourvoir aux obligations du Commandité et du Fonds dans le cadre de leur fermeture et de leur dissolution et à cette fin de gérer la Réserve et de procéder à la distribution du solde de cette dernière suite à la dissolution du Commandité ;
- DE CONSENTIR à la modification de la Convention de société en commandite et de la Convention entre actionnaires afin de permettre la mise en application des présentes résolutions ;
- D'AUTORISER la Société, à titre de commanditaire du Fonds ou d'actionnaire du Commandité, à poser tout geste ou acte utile ou nécessaire afin de mettre en œuvre les présentes résolutions, notamment pour la fermeture du Fonds, la distribution des sommes détenues par le Fonds et de la Réserve, la liquidation et la dissolution du Fonds et du Commandité, incluant la signature de tout contrat, entente ou document devant être signé pour donner effet aux présentes résolutions ;
- D'AUTORISER monsieur Sylvain Tremblay, maire de la Municipalité de Saint-Siméon, à signer, pour et au nom de la Société, tout contrat, entente ou document utile ou nécessaire afin de mettre en œuvre les présentes résolutions, incluant toute convention d'amendement ou de terminaison de la Convention de société en commandite ou de la Convention entre actionnaires ainsi que toute quittance en faveur du Commandité, des autres commanditaires et actionnaires et de leurs administrateurs, dirigeants, employés, consultants et mandataires selon les formes et teneurs qu'il jugera approprié.

**Rés # 14-01-12 MISE À JOUR DE NOTRE SITE « WEB » - PHOTOGRAPHIES**

ATTENDU QUE nous avons demandé trois (3) propositions relativement à la *mise à jour de notre site « WEB »*, plus spécifiquement pour la prise de nouvelles photographies des élus et employés responsables des divers départements, auprès des personnes suivantes :

- madame Arianne Boivin
- monsieur René Bouchard
- monsieur Pierre Rochette ;

ATTENDU QUE « madame Arianne Boivin » et « monsieur Pierre Rochette » ont soumis les mêmes plus bas prix ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Arianne Boivin pour procéder à la prise de nouvelles photos des élus et employés responsables des divers départements, pour la somme de 200 \$, frais de déplacement inclus. La prise des dites photographies se déroulera en deux (2) séances.

**Rés # 14-01-13 ACHAT ET ENCADREMENT D'UNE MOSAÏQUE ET DE PHOTOS POUR LE CENTRE CULTUREL RAYMOND-MARIE TREMBLAY**

ATTENDU QUE les élèves de l'école Marie-Victorin, ont confectionné une mosaïque dans le cadre du *Programme La culture à l'école* ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Charlevoix désire nous céder ladite mosaïque afin que celle-ci soit exposée dans le Centre culturel Raymond-Marie Tremblay ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire encadrer cette oeuvre pour ensuite l'exposer au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay. Que, par le fait même, nous procédions à l'acquisition et l'encadrement de photographies représentant notre municipalité, pour décorer le susdit immeuble.

**Rés # 14-01-14 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 186**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, que le règlement portant le numéro 186, abrogeant les règlements numéro 7 et 75 et décrétant de nouveaux tarifs pour les frais de déplacements des élus et employés municipaux, sera ultérieurement présenté au conseil pour adoption.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.). Un avis public sera diffusé dans les délais prescrits par la Loi.

**Rés # 14-01-15 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER VOLONTAIRE**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de monsieur Jérémy Harvey comme pompier volontaire.

**Rés # 14-01-16 AMÉNAGEMENT DE CASIERS À LA CASERNE**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'aménagement de casiers pour ranger les équipements de nos pompiers volontaires à la caserne.

**Rés # 14-01-17          ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 181**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 181, concernant l'implantation d'un transport en commun adapté pour les personnes handicapées pour l'année 2014.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

c.c.     MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 14-01-18          PAIEMENT DÉCOMPTE NUMÉRO # 1 – BOUCLAGE RÉSEAU D'AQUEDUC ENTRE LES RUES SAINT-LAURENT ET DE LA FABRIQUE**

ATTENDU QUE     la firme *Fernand Harvey et Fils inc.* nous a soumis, le 30 novembre 2013, la facture « 14596 », au montant de 167 077,07 \$, relativement aux travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Saint-Laurent et de la Fabrique;

ATTENDU QUE     madame Sylvie Foster, directrice générale, a transmis ladite facture à Roche ltée – Groupe-conseils, pour étude et recommandation de paiement;

POUR CES MOTIFS     sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de Roche ltée – Groupe-conseils reçu le 13 janvier 2014, à un paiement à la firme *Fernand Harvey et Fils inc.* de 143 653,90 \$ (taxes incluses), représentant le « décompte numéro 1 » pour les dits travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Saint-Laurent et de la Fabrique.

**Rés # 14-01-19          DÉROGATION MINEURE 13-05**

ATTENDU     la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 9 janvier 2014;

POUR CE MOTIF     sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 13-05, au propriétaire du lot 52-P, du Rang du Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5098 57 7324), aux fins d'autoriser l'implantation d'un logement intergénérationnel à l'intérieur d'une résidence dans laquelle il y a deux (2) entrées pour le service d'électricité, alors que l'article 14, du Règlement numéro 136, de la Municipalité de Saint-Siméon, stipule qu'un logement intergénérationnel doit être desservi que par une seule entrée de service électrique.

**Rés # 14-01-20          DÉROGATION MINEURE 13-06**

ATTENDU     la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 9 janvier 2014;

**POUR CE MOTIF** sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 13-06, au propriétaire du lot 62-P, du Rang du Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5099 96 2797), aux fins d'autoriser l'agrandissement d'un commerce (garage et bureaux) empiétant d'un maximum de 2,0 mètres sur la rive d'un cour d'eau, alors que l'article 1.6.135 - 1°, du Règlement de zonage numéro 180, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, stipule que la rive d'une rivière ou d'un lac ayant une pente inférieure à 30% ou ayant un talus de moins de 5,0 mètres avec une pente supérieure à 30% est de 10,0 mètres.

**Rés # 14-01-21 DÉROGATION MINEURE 13-07**

**ATTENDU** la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 9 janvier 2014;

**POUR CE MOTIF** sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 13-07, au propriétaire du lot 62-P, du Rang du Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5100 20 9802), aux fins d'autoriser la construction d'une résidence avec une marge de recul arrière de 7,1 mètres, alors que l'article 4.1, du Règlement de zonage numéro 180, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, stipule que la marge de recul arrière est de 8,0 mètres.

**Rés # 14-01-22 ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 185**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 185, amendant le règlement numéro 136, relativement aux « logements intergénérationnels ».

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 14-01-23 RATIFIER L'ACHAT DES MATÉRIAUX POUR LA CONFECTION DE KIOSQUES POUR LA « PLACE PUBLIQUE »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'achat du matériel requis pour la confection de kiosques à la *Place publique*. Cette dépense est estimée à 24 352,37 \$, taxes incluses.

**Rés # 14-01-24      RATIFIER LES TRAVAUX DE RÉPARATION DU PLANCHER DE BÉTON DU CENTRE CULTUREL RAYMOND-MARIE TREMBLAY**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les travaux relatifs à la réparation du plancher de béton du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, par *M.E.S. Plâtriers inc.*, au coût de 3 968,00 \$ (plus les taxes). Les travaux consistaient à gratter la surface de celui-ci, la laver, la réparer avec un auto-niveleur et la repeindre à neuf.

**Rés # 14-01-25      RATIFIER LES TRAVAUX DE SABLAGE DU PLANCHER DE BOIS DU CENTRE CULTUREL RAYMOND-MARIE TREMBLAY**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les travaux relatifs au sablage du plancher de bois du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, par *Charles & Éric Émond*, au coût de 4 680,00 \$ (plus les taxes). Les travaux consistent à sabler et procéder à la pose de couches d'huile sur la surface de celui-ci.

**Rés # 14-01-26      RATIFIER LA DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR LE TOURNOI DE « HOCKEY D'ANTAN »**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'autorisation accordée au Comité des Loisirs de Saint-Siméon pour obtenir un permis d'alcool pour la tenue du tournoi de « hockey d'antan » qui aura lieu sur le *lac à Jean*, situé à l'intérieur des limites du site « Les Palissades », les 25 et 26 janvier 2014.

**Rés # 14-01-27      EMBAUCHE D'UNE FIRME POUR EXPERTISER LA STRUCTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu des prix pour procéder à l'expertise de la structure, effectuer les relevés, les plans et devis et l'estimé de réaménagement de la bibliothèque municipale ;

ATTENDU QUE la firme *Groupe Génitique* a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme *Groupe Génitique* pour procéder à l'expertise de la structure, effectuer les relevés, les plans et devis et l'estimé de réaménagement de la bibliothèque municipale, pour la somme de 2 900 \$ (plus taxes).



**Rés # 14-01-28**      **EMBAUCHE D'UNE FIRME EN MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE, VENTILATION ET PLOMBERIE POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu des prix pour effectuer les relevés, les plans et devis de mécanique électrique, de ventilation, de plomberie et l'estimé du réaménagement de la bibliothèque municipale

ATTENDU QUE la firme *R.D. Technologies inc.*, a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme *R.D. Technologies inc.*, pour effectuer les relevés, les plans et devis de mécanique électrique, de ventilation, de plomberie et l'estimé du réaménagement de la bibliothèque municipale, pour la somme de 8 100 \$ (plus taxes).

**Rés # 14-01-29**      **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU COMITÉ AD HOC FORMÉ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DE SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS.**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conclu entre la Municipalité de Saint-Siméon et le ministère de la Culture et des Communications relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme « *Aide aux Immobilisations* » pour le projet de *réaménagement de la bibliothèque municipale* prévoit, à son annexe A, dans les obligations du bénéficiaire, l'engagement de la Municipalité à respecter la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics* ;

CONSIDÉRANT que cette politique mentionne, sommairement, que le bénéficiaire d'une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site ouvert au public, en tout ou en partie, doit prévoir la nature et l'emplacement d'une œuvre d'art devant être incorporée au bâtiment ou au site en vertu du calcul des sommes assujetties selon le décret 955-66 tel que stipulé à l'annexe 1 et des frais administratifs applicables selon le décret 315-2000.

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans l'obligation de désigner des représentants à siéger au sein du comité ad hoc mis sur pied pour l'application de la Politique.

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- de désigner monsieur Claude Poulin, conseiller responsable du dossier « bibliothèque », à titre de représentant du propriétaire, soit la Municipalité;
- de désigner, madame Simone Lepoutre, conseillère à titre d'observatrice;

- de désigner, madame Sylvie Foster, directrice générale, à titre de signataire de l'entente de frais de service entre le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Municipalité, du contrat acquisition entre la Municipalité et l'artiste retenu par le comité ad hoc.

**Rés # 14-01-30 MAJORATION DU PRIX DE VENTE DES BOISSONS ALCOOLIQUES ET DES AUTRES EFFETS VENDUS AU BAR DU CENTRE CULTUREL RAYMOND-MARIE TREMBLAY**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une majoration des prix des boissons alcooliques et des autres effets vendus au « bar » du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, les nouveaux prix seront donc :

- Bière	4,00 \$	- Boisson forte	5,00 \$
- Cognac	5,00 \$	- Verre de vin	4,00 \$
- Shooter	2,25 \$	- Chips	1,50 \$
- Cooler à base de spiritueux	5,50 \$.	- Chocolat	1,00 \$

**Rés # 14-01-31 APPEL D'OFFRES EMBAUCHE ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE POUR OCCUPATION DOMAINE HYDRIQUE AU QUAI DE PORT-AU-PERSIL**

Pour faire suite à l'acquisition du quai de Port-au-Persil, le 31 mars 2011, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander un appel d'offres relativement à *la régularisation de l'occupation du domaine hydrique de l'État à même le lit du fleuve Saint-Laurent pour le quai de Port-au-Persil* (N/Réf.: 4121-02-86-0279), par voie d'invitation auprès des trois (3) arpenteurs-géomètres de notre MRC, soit :

- Hélène Thivierge
- Stéphane Brisson
- Sylvain-Marc Bélanger.

**Rés # 14-01-32 AMÉLIORATION DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN**

ATTENDU QU' en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

ATTENDU QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

ATTENDU QUE le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

ATTENDU QUE le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander :

- 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien*;
- 2) que le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :
  - faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
  - supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
  - prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
  - mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;
  - établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

c.c. M. Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes;  
M. Jonathan Tremblay, député de Montmorency--Charlevoix--Haute-Côte-Nord.

**Rés # 14-01-33 EXAMEN DU *PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN***

ATTENDU QU' en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

ATTENDU QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

ATTENDU QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

ATTENDU QUE Poste Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du Protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

c.c. M. Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes;  
M. Jonathan Tremblay, député de Montmorency--Charlevoix--Haute-Côte-Nord.

**Rés # 14-01-34            APPUI AU SAAB DE CHARLEVOIX-EST**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Service d'aide alimentaire et budgétaire (SAAB) de Charlevoix-Est dans ses démarches pour obtenir des aides financières pour mieux répondre aux besoins en matière d'alimentation d'urgence et d'éducation budgétaire pour les populations vulnérables de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 14-01-35            PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE PRÉFET**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de participer financièrement à l'achat d'un ordinateur portable pour le préfet et maire de Saint-Siméon, monsieur Sylvain Tremblay, jusqu'à concurrence du tiers du montant total. Les deux (2) autres tiers étant assumés par la MRC de Charlevoix-Est et M. Tremblay. Il est convenu que lorsque M. Tremblay n'occupera plus le poste de préfet, celui-ci pourra racheter le susdit équipement, selon sa valeur résiduelle.

**Note                            JOUR DU DRAPEAU DU QUÉBEC**

Il est à noter que le 21 janvier 2014 a été décrété le « *Jour du drapeau* » par le gouvernement du Québec. Notre municipalité procédera donc, à 15 heures, à une cérémonie symbolique de « Salut au drapeau » pour cette occasion.

**Note                            JOUR DU DRAPEAU DU CANADA**

Il est à noter que le 15 février 2014 a été décrété le « *Jour du drapeau national du Canada* » par le gouvernement fédéral. Notre municipalité procédera donc à une cérémonie symbolique de « Salut au drapeau » pour cette occasion.

**Rés # 14-01-36            AIDE FINANCIÈRE À TOURISME SAINT-SIMÉON**

ATTENDU QUE *Tourisme Saint-Siméon* a présenté une demande d'aide financière de l'ordre de 10 000 \$ pour la bonne marche de ses activités;

ATTENDU QUE ledit organisme prévoit prioriser les activités suivantes pour l'année 2014 :

- le montage d'un guide touristique et d'un dépliant promotionnel de Saint-Siméon ;
- de la publicité ou promotion ;
- un pavoisement et un affichage de marque sur Saint-Siméon – Village nature ;

ATTENDU QUE *Tourisme Saint-Siméon* ne pourra pleinement opérer avec les seuls revenus sur le retour de la taxe sectorielle d'hébergement pour les hôteliers ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser à *Tourisme Saint-Siméon* une aide financière de 12 000 \$ pour l'année fiscale 2014, en autant que ledit organisme s'occupe aussi de la participation des campings implantés sur le territoire de notre municipalité, soit :

- Le Camping Lévesque
- Le Camping Falaise sur Mer
- Le Camping de la Famille Morin
- Le Camping municipal

au Salon du VR 2014 de Camping Québec qui se tiendra à Québec, du 27 au 30 mars prochain. Il assumera donc tous les frais reliés à cette activité, entre autre : le coût d'inscription à ce salon, la mise en place et la gestion d'un kiosque sur un emplacement de 100 pieds carrés, de même que tous les frais de déplacements.

**Rés # 14-01-37            RENOUVELLEMENT MANDAT À NOS PROCUREURS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de consultation juridique avec nos procureurs Heenan, Blaikie, Aubut selon leur proposition du 26 novembre 2013 au montant de 950 \$, plus les taxes, pour l'année 2014.

**Rés # 14-01-38            DONN, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- |  |           |
|--|-----------|
| - L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), cotisation 2014  | 264,44 \$ |
| - La Chambre de commerce de Charlevoix, 2 billets pour le Gala Charlevoix Reconnaît  | 310,44 \$ |
| - Association québécoise d'urbanisme, cotisation 2014  | 155,22 \$ |
| - Solidarité rurale du Québec, 1 inscription pour participer à la 20 <sup>e</sup> Conférence nationale, qui se tiendra à La Malbaie (plus les taxes) | 280,00 \$ |

## **CORRESPONDANCE :**

- **MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS**  
Une somme de 138 488,22 \$ a été versée à la MRC de Charlevoix-Est, dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
- **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP**  
Confirmation d'une contribution de 5 000 \$ pour la réalisation d'une étude sur les impacts économiques de l'opération d'un traversier à l'année, entre Saint-Siméon et Rivière-du-Loup.
- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**  
Certificat de conformité du Règlement numéro 177, au schéma d'aménagement et de développement.
- **TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES**
  - Présentation du « Plan paysage de la route 138 », le vendredi 7 février 2014.
  - Formation « Comment rentabiliser une enseigne, la rendre efficace et bien l'intégrer », le mercredi 12 février 2014.
- **LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**  
Versement d'une ristourne de 2 312 \$ à notre municipalité pour l'exercice financier 2013.
- **COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**  
Attestation d'officialisation de trois (3) toponymes pour désigner les voies de circulation suivantes :
  - Chemin de l'Érablière, il est à noter que ce nom remplace celui de « chemin Sainte-Anne » ;
  - Chemin de la Montagne ;
  - Chemin de la Sixième-Chûte.
- **OFFRE DE SERVICE**
  - Monsieur Benoît Pépin (technicien forestier, en climatisation/chauffage et journalier).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 47 et prend fin à 19 h 48.

### **Rés # 14-01-39 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 48.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale